



---

Etaient présents : Michel FABRE, Patrice FALIES, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, Christian LAFARGE, Martial MEYDIEU, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE

Excusés : Jean-Yves BONY, François DESCOEUR, Régis JOUDRIER, François LACHAZE

Représentés : André DUJOLS par Bruno FAURE

Ordre du Jour

- Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie
- Marchés de travaux : Maison d'artisan d'art de St Cernin, Stade du Moulin à Vent, Aires de covoiturage, Hôtel d'entreprises et Brasserie
- Programmation culturelle
- Tourisme : Parcabout le Falgoux, Canyoning
- Conventions
- Questions diverses

---

1. Groupement de commande - RDDECI (DEB\_2018\_074)

Le Président présente aux élus la nouvelle réglementation en termes de défense extérieure contre l'incendie (R.D.D.E.C.I.). Il précise que les communes sont compétentes en la matière et qu'elles sont tenues de faire recenser l'ensemble de leurs P.E.I. (Point d'Eau Incendie) avant le 31 décembre 2018.

Ce recensement étant technique, il est proposé aux communes de participer à un groupement de commande pour la réalisation d'une prestation au niveau intercommunal.

A ce titre, CIT a été sollicité pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrages visant à recruter un prestataire pour le recensement et le contrôle des PEI.

→ Les élus valident à l'unanimité :

- la prestation de CIT pour la mission AMO, coût supporté par la communauté de communes
- la réalisation du groupement de commande avec coordination CCPS, avec refacturation à l'ensemble des communes pour la partie prestation.
- suivi des recensements sur les territoires communaux par les différentes municipalités.

## 2. Marché de travaux

### a. Stade du Moulin à vent

#### i. Choix prestataire étude géotechnique (DEB 2018 055)

Le Président rappelle que la Communauté de Communes va procéder à la réalisation de l'aménagement du site du Moulin à Vent à St Cernin et qu'il convient de faire réaliser des missions d'études géotechniques.

→ Les élus décident, à l'unanimité, de retenir la proposition du cabinet GINGER pour un montant de 3450€HT.

#### ii. Plan de financement (DEB 2018 094)

Le Président rappelle aux élus qu'il a été décidé de mener une opération d'aménagement et de développement du site du stade du Moulin à vent sur la Commune de Saint-Cernin.

Dans ce cadre, il précise qu'une mission de maîtrise d'oeuvre est en cours et qu'une procédure d'appel d'offres va être prochainement lancé.

Il propose de solliciter des financements auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de l'Etat au titre de la DETR 2018, du FSIL et une aide européenne au titre du FEADER.

→ Les élus valident à l'unanimité la proposition du président et le plan de financement prévisionnel présenté.

### b. Marché de travaux - Aire de covoiturage 4 Routes de Salers (DEB 2018 065)

Le Président rappelle aux élus que la Communauté de Communes a décidé d'aménager 4 aires de covoiturage sur son territoire.

Il précise que 3 de ces aménagements ont été déjà réalisés et que les plans pour l'aire des Quatre Routes de Salers ont été arrêtés. Il présente les offres reçues dans le cadre de la consultation.

→ Les élus décident, à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise Bergheaud à Mauriac pour un montant de 13 052.50€HT

### c. Maison d'artisan d'art de St Cernin

#### i. Avenant MO (DEB 2018 066)

Le Président rappelle aux élus que la communauté de communes mène un projet d'aménagement de maison d'artisan d'art sur la commune de St Cernin. Dans ce cadre, le cabinet Barthélémy avait été retenu pour assurer la maîtrise d'oeuvre.

Celui-ci a connu une cessation d'activités pour cause de retraite, c'est l'EURL Caroline GIRARD qui a repris l'agence. Il convient donc de passer un avenant à la convention de maîtrise d'oeuvre.

→ Les élus valident à l'unanimité la signature de cet avenant.

## ii. Plan de financement (DEB 2018 093)

Le Président rappelle aux élus qu'il a été décidé de créer une cinquième maison d'artisan d'art sur la commune de St Cernin. Il précise qu'aujourd'hui les quatre premières sont occupées.

Dans ce cadre, il précise qu'une mission de maîtrise d'oeuvre est en cours et que la procédure d'appel d'offres est en cours.

Il propose de solliciter des financements auprès du Conseil Régional, du Leader et de l'Etat au titre du Contrat de Ruralité.

→ Les élus valident à l'unanimité la proposition du président et le plan de financement prévisionnel présenté.

## 3. Plan de financement - programmation culturelle (DEB 2018 102)

Le Président rappelle aux élus que la communauté de communes mène une politique de développement culturel et qu'elle propose notamment une programmation sur l'ensemble de son territoire.

→ Les élus valident à l'unanimité la sollicitation des partenaires et le plan de financement présenté.

## 4. Parcabout

### a. Etude Parcabout (DEB 2018 071)

Le Président rappelle aux membres du bureau, que dans le cadre de l'étude d'opportunité et de mise en valeur de la forêt qui a été réalisé en 2014, une action sur la création d'un pôle de loisirs nature au sein de la vallée du Mars s'est révélée pertinente.

Il précise qu'il convient de lever la 3<sup>e</sup> tranche conditionnelle de l'étude.

→ Les élus approuvent, à l'unanimité, la proposition et lèvent la 3<sup>e</sup> tranche conditionnelle pour un montant de 12875€HT ramené à 12000€HT

### b. DSP - Pont des Eaux (DEB 2018 057)

Le Président rappelle les projets du Parcabout dans la Vallée du Mars ainsi que du Col de Légal. Il rappelle qu'il est prévu des procédures de délégation de services publics pour ces deux projets. Il convient aujourd'hui de lancer celle du Parcabout.

Le Président fait lecture du rapport de présentation annexé à la délibération ;

→ Les élus valident à l'unanimité :

- l'exploitation du Parcabout situé dans la Vallée du Mars, dans le cadre d'une délégation de service public.

- les caractéristiques des prestations telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation, et autorisent à l'unanimité le Président à procéder au lancement de la procédure de publicité et de mise en concurrence nécessaire à la désignation du délégataire, conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### 5. Plan de financement canyoning (DEB 2018 060)

Le Président rappelle aux élus que la communauté de communes mène une politique d'équipement de certains canyons de son territoire.

→ Les élus valident à l'unanimité la sollicitation des partenaires et le plan de financement présenté.

#### 6. Contrat de ruralité (DEB 2018 061)

Le Président rappelle aux membres du bureau que la communauté de communes a souhaité se porter candidate pour l'élaboration d'un contrat de ruralité avec l'Etat en partenariat avec les intercommunalités de l'arrondissement de Mauriac.

Dans ce cadre, il a dû être procédé à un recensement des projets communaux et intercommunaux répondant aux axes stratégiques fixés par l'Etat.

Ce contrat fixe les contraintes de durée pour la période 2018-2020 et le montant des interventions de l'Etat au titre du FSIL. Il fait lecture des fiches et présente la maquette financière.

→ Les élus approuvent, à l'unanimité, les propositions du Président et les projets présentés dans le cadre du FSIL et autorisent, à l'unanimité le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces décisions

#### 7. OPAH

##### a. Etude préopérationnelle (DEB 2018 070)

Le Président rappelle que la Communauté de communes est compétente en matière d'opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH).

L'OPAH est un programme d'accompagnement des propriétaires dans leur projet de rénovation ou de transformation, par une aide technique et des aides financières bonifiées.

Afin de déterminer les enjeux de l'habitat sur le territoire et de dimensionner une éventuelle OPAH, une étude pré-opérationnelle est nécessaire. Cette dernière est financée à hauteur de 50% par l'Etat.

→ Les élus approuvent à l'unanimité le lancement de cette étude pré-opérationnelle et désignent : Bruno FAURE, François DESCOEUR, Jean-Noel PARRA comme représentants au comité de pilotage.

##### b. Groupement de commande (DEB 2018 069)

Dans ce cadre, le Président informe les élus que les 4 EPCI de l'arrondissement souhaite s'engager dans ce type de réflexion.

Il propose de mutualiser les coûts d'ingénierie en réalisant une commande unique d'étude pré-opérationnelle. Au terme de cette étude, chacun sera libre de déterminer les suites à donner sur son territoire.

→ Les élus approuvent à l'unanimité la proposition du Président et l'autorisent à signer le projet de convention de groupement de commande dont il a fait lecture. Ils nomment les mêmes

représentants que pour le comité de pilotage.

8. Convention cartographie AEP Syndicats des eaux (DEB 2018 072)

Le Président présente aux élus la demande des syndicats des eaux de Mauriac et du SIVU de la Doire qui souhaite bénéficier de l'action que mène la collectivité sur la cartographie des réseaux AEP.

Dans ce cadre, le Président propose que la communauté de communes signe des conventions avec les deux entités, conventions annexées à la présente.

→ Les élus valident à l'unanimité la proposition du Président,

9. Questions diverses

a. Convention Enchanet - commune de Pleaux ( DEB 2018 064)

Le Président rappelle aux membres du Bureau qu'EDF doit procéder à des travaux de maintenance sur les évacuateurs de crue du barrage d'Enchanet et doit pour cela, baisser de manière importante le niveau d'eau de la retenue. Cette opération, menée de février à octobre 2018, aura des répercussions sur la fréquentation des structures touristiques bordant le lac qu'EDF souhaite compenser par la mise en place d'un programme estival d'animations dont il fait lecture.

Dans ce cadre, il précise qu'EDF prendra en charge une partie du financement de ces animations. Il est proposé que le restant à financer soit partagé entre la CC et la commune de Pleaux. Afin de matérialiser les engagements des différentes parties, une convention doit être signée.

→ Les élus valident à l'unanimité la signature de cette convention et la réalisation des actions présentées dans le programme.

b. Convention Ecomobilier (DEB 2018 073)

Le Président rappelle aux élus que la collectivité assure la collecte de différents types de déchets dans ses déchetteries et que certains de ceux-ci font l'objet d'une valorisation financière spécifique par le biais de conventionnement avec des éco-organismes.

Dans ce cadre, il précise qu'une convention avec ECOMobilier avait été signée afin de valoriser le mobilier. Cette convention doit aujourd'hui faire l'objet d'un avenant, annexé à la délibération.

→ Les élus valident à l'unanimité la signature de cet avenant.

c. Point Accueil Installation - partenariat (DEB 2018 063)

Le Président présente aux élus la demande de la Chambre d'Agriculture de devenir partenaire du Point d'Accueil Installation. Il rappelle que la CC s'était engagée dans une opération de recensement des exploitants partant à la retraite dans les 5 prochaines années.

→ Les élus valident à l'unanimité la signature d'un partenariat dans le cadre des PAI.

d. Subvention JA Pleaux (DEB 2018 084)

Le Président informe les membres bureau de la demande de subvention faite par l'association des Jeunes Agriculteurs du Cantal qui organise la finale départementale de labour à Pleaux en 2018.

➔ Les élus valident à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 800€ à ladite association.